

Parcours : Vente et commerce

Module : Communiquer avec des collègues– niveau B1 - **Unité 6/8**

UNITÉ 6 – PARTICIPER À UNE RÉUNION

Objectif d'apprentissage : Organisation du travail et communication interne

Compétences développées :

- Comprendre des informations orales relatives au travail quotidien et demander des précisions si nécessaire.
- Concernant le programme de travail actuel : pouvoir s'exprimer, justifier clairement son point de vue / défendre son point de vue
- Transmettre une information de manière globale (synthétique) et correcte en termes de contenu
- Participer activement aux conversations en salle de pause.
- Identifier les idées essentielles d'une présentation complexe.

Vocabulaire technique : Heures supplémentaires • Planning • Organisation • Travail hebdomadaire • Temps de travail • Accord •

Point(s) de grammaire traité(s) : Les connecteurs logiques

Point(s) Professionnel(s) : Les représentants du personnel – Les heures supplémentaires

Temps: 45 mn



Description du contenu de la situation professionnelle :

Partie 1

Nous sommes le 05/09/NN.

Vous êtes dans la salle de pause de votre entreprise, c'est ici que sont affichés les documents de communication vers les salariés. Une note de service est affichée depuis hier. Vous en prenez connaissance.

Puis à la date dite, vous assistez à la réunion.

Votre collègue : Tu as vu qu'il y a une réunion le 22 ?

Vous : Oui, à midi. Il va y avoir Mme Rizzoli. Elle ne vient pas souvent au magasin.

Votre collègue : C'est vrai, mais entre les bureaux et les autres magasins, elle a beaucoup de monde à voir.

Vous : Je sais qu'elle a eu plusieurs réunions avec les délégués du personnel.

Votre collègue : Eh bien je pense qu'on va savoir ce qu'ils se sont dit....

NOTE DE SERVICE

À : L'ensemble des salariés

Objet : Invitation à une réunion d'information suite aux négociations avec les délégués syndicaux sur le temps de travail.

Vous êtes invités à une réunion d'information sur l'accord du temps de travail signé entre les délégués syndicaux et la direction.

Le 22/09 à 12h dans la salle de pause

Dans un premier temps, nous vous présenterons les modifications apportées par l'accord.

Dans un second temps, nous répondrons à vos éventuelles questions.

Mme RIZZOLI
Responsable ressources Humaines

Point professionnel : Les représentants du personnel

Selon la taille de l'entreprise, il peut y avoir des personnes qui sont élues par les salariés pour les représenter.

Les délégués syndicaux (Non élus, désignés par leur syndicat) : personnes qui négocient les accords pour l'ensemble du personnel avec la direction.

Les délégués du personnel : Personne qui veillent à l'application du droit du travail et font connaître les réclamations individuelles ou collectives du personnel.

Les membres du Comité d'entreprise (CE) : Personnes qui veillent à l'intérêt des salariés dans les décisions en rapport avec l'organisation du travail, les effectifs, la formation...

Les membres du comité d'hygiène, sécurité et conditions du travail (CHSCT) : Personnes qui participent à la prévention sur l'hygiène et la sécurité et à la protection des salariés.

PARTIE 6.1 – ACTIVITÉS DE RÉCEPTION

EXERCICE 6.1.1 – COCHER LA BONNE RÉPONSE. EN LIGNE

Une note de service est :

- Un document qui s'adresse à tout un service.
- Une note sur 20 pour estimer la qualité d'un service.
- Une note de bas de page sur un document.

Dans la note de service, l'objet est :

- Le papier sur lequel elle est écrite.
- L'objet qu'il faut apporter à la réunion.
- Le sujet dont va parler le document.

Vous êtes invité à une réunion, cela veut dire :

- Que vous êtes obligé d'y aller.
- Que vous y allez si vous voulez.
- Que c'est une fête.

Un accord du temps de travail signé avec les délégués syndicaux est :

- Un document où on va vous demander votre accord.
- Un document signé par les délégués syndicaux , qui devient donc obligatoire.
- Une réunion pour se mettre d'accord sur le temps de travail.

Qui va présenter les changements dus à l'accord ?

- La responsable des ressources humaines.
- Les délégués syndicaux.
- Vous.

Description du contenu de la situation professionnelle :

Partie 2

Nous sommes le 22/09, vous participez à la réunion, Mme Rizzoli explique les modifications sur le temps de travail :

Mme Rizzoli : Bonjour à tous, j'ai le plaisir de vous présenter l'accord que nous avons signé avec les délégués syndicaux. Pour répondre à des changements sur les achats des clients, nous devons nous adapter. En effet, certains mois, nous avons beaucoup de clients et d'autres beaucoup moins. Donc, certains mois nous ne sommes pas assez nombreux, et d'autres trop nombreux. Il faut trouver une autre organisation.

Nous avons donc annualisé le temps de travail à partir de janvier. Annualiser c'est compter le nombre d'heures de l'année, - 1 607 heures par an - et on enlève le nombre d'heures de chaque mois à ce chiffre. Le nombre d'heures peut être différent d'un mois sur l'autre mais le salaire restera le même chaque mois. Nous serons donc plus nombreux quand les clients seront le plus nombreux.

La loi permet une variation de 28h à 48h par semaine, chez nous le temps de travail hebdomadaire pourra varier de 30h à 40h pour un temps plein 35h.

Avez-vous des questions ?

Claire : Oui, bonjour, est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires ?

Mme Rizzoli : Effectivement cela devrait réduire beaucoup les heures supplémentaires.

Claire : Nous allons gagner moins d'argent alors.

Mme Rizzoli : Sur l'année c'est possible, mais vous aurez un salaire régulier et des moments où vous aurez plus de temps pour vous

Abel : Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de changements de planning ?

Mme Rizzoli : Tout à fait, l'idée est de changer les plannings pour nous adapter à notre nouvelle organisation, il va y avoir des plannings différents chaque mois en fonction des besoins.

Pierre : Combien d'heures hebdomadaires seront comptées pendant nos vacances ?

Mme Rizzoli : Pour être équitable, le temps de travail compté sera de 35h pendant les vacances.

Point professionnel : Les heures supplémentaires

Ce sont des heures travaillées en plus des 35 h pour un temps plein. Ces heures sont plus payées que les heures « normales ».

EXERCICE 6.1.2 – PLACER LE MOT À CÔTÉ DE SA DÉFINITION. EN LIGNE

- Régulier • Accord • Heures supplémentaires • Planning • Annualiser le temps de travail • Constant
- Équitable • Signer • Variation • Temps de travail hebdomadaire • Adapter •

Compter les heures sur une année :

Nombre d'heures dans la semaine :

Toujours le même :

Juste :

Heures mieux payés au-delà de 35h :

Horaires de travail :

Compromis, arrangement :

Accepter, approuver :

Mettre en accord :

Écart :

Au même rythme :

EXERCICE 6.1.3 – VRAI OU FAUX ? EN LIGNE

- L'accord est signé entre les délégués syndicaux et la direction. Vrai Faux
- Ces changements ont été demandés par les salariés. Vrai Faux
- Le nombre d'heures hebdomadaire pourra changer. Vrai Faux
- Le salaire restera le même chaque mois. Vrai Faux
- La variation des heures est plus grande que ce que dit la loi. Vrai Faux
- Les salariés pourront faire beaucoup d'heures supplémentaires. Vrai Faux
- On compte 35 h pour compter les vacances. Vrai Faux

PARTIE 6.2 ACTIVITÉS DE PRODUCTION

EXERCICE 6.2.1 – VRAI OU FAUX ? EN LIGNE

Mme Rizzoli : Bonjour à tous, j'ai le plaisir de vous présenter l'accord que nous avons signé avec les délégués syndicaux. Pour répondre à des changements sur les achats des clients, nous devons nous adapter. En effet, certains mois, nous avons beaucoup de clients et d'autres beaucoup moins. Donc, certains mois nous ne sommes pas assez nombreux, et d'autres trop nombreux. Il faut trouver une autre organisation.

Nous avons donc annualisé le temps de travail à partir de janvier. Annualiser c'est compter le nombre d'heures de l'année, - 1 607 heures par an - et on enlève le nombre d'heures de chaque mois à ce chiffre. Le nombre d'heures peut être différent d'un mois sur l'autre mais le salaire restera le même chaque mois. Nous serons donc plus nombreux quand les clients seront le plus nombreux.

La loi permet une variation de 28h à 48h par semaine, chez nous le temps de travail hebdomadaire pourra varier de 30h à 40h pour un temps plein 35h.

Avez-vous des questions ?

Claire : Oui, bonjour, est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires ?

Mme Rizzoli : Effectivement cela devrait réduire beaucoup les heures supplémentaires.

Claire : Nous allons gagner moins d'argent alors.

Mme Rizzoli : Sur l'année c'est possible, mais vous aurez un salaire régulier et des moments où vous aurez plus de temps pour vous

Abel : Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de changements de planning ?

Mme Rizzoli : Tout à fait, l'idée est de changer les plannings pour nous adapter à notre nouvelle organisation, il va y avoir des plannings différents chaque mois en fonction des besoins.

Pierre : Combien d'heures hebdomadaires seront comptées pendant nos vacances ?

Mme Rizzoli : Pour être équitable, le temps de travail compté sera de 35h pendant les vacances.

Madame Rizzoli est responsable des ressources humaines.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Les clients sont parfois très nombreux.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Le personnel sera parfois plus nombreux.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Je peux travailler 28 h hebdomadaires.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Je peux travailler 45 h hebdomadaires.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Je peux travailler 37 h hebdomadaires.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>
Mon salaire mensuel sera toujours le même.	Vrai	<input type="checkbox"/>	Faux	<input type="checkbox"/>

EN CLASSE 1 – RÉPONDRE AUX QUESTIONS

Pourquoi la direction a-t-elle changé l'organisation du temps de travail ?

Que veut dire annualiser le temps de travail ?

Est-ce que le nombre d'heures par mois peut changer?

Les heures supplémentaires permettent-elles de gagner plus d'argent ?

Votre planning habituel va-t-il changer ?

EXERCICE 6.2.2 – CHOISIR LA RÉPONSE LA PLUS APPROPRIÉE. EN LIGNE

Claire pose une question sur les heures supplémentaires parce que :

- Elle est curieuse
- Elle a négocié l'accord.
- C'était un moyen de gagner plus d'argent.

La réponse de Madame Rizzoli :

- La rassure, elle gagnera la même somme qu'avant.
- Lui fait comprendre qu'elle gagnera sans doute moins.
- Madame Rizzoli ne sait pas.

Abel pose une question sur les plannings :

- Pour savoir s'il doit s'organiser autrement à partir de janvier.
- Pour savoir s'il doit s'organiser autrement à partir de la semaine prochaine.
- Pour faire le malin.

La réponse de Madame Rizzoli :

- Lui indique qu'il n'y aura pas de changement.
- Lui indique qu'il y aura des changements une fois, mais qu'après ça ne changera plus.
- Lui indique qu'il y aura des changements chaque mois à partir de janvier.

La question de Pierre montre qu'il :

- Veut savoir quand il peut prendre ses vacances.
- Veut savoir le nombre d'heures comptées pendant les vacances.
- Ne veut pas prendre de vacances.

La réponse de Madame Rizzoli :

- L'oblige à prendre ses vacances tout de suite.
- Lui indique qu'il faudra compter 35 h par semaine.
- Lui indique que le nombre d'heures à compter sera entre 30 et 40 h.

ACTIVITÉS D'INTERACTION

EN CLASSE 2- EXPLIQUER POURQUOI LES SALARIÉS VONT GAGNER MOINS D'ARGENT – À L'ORAL OU À L'ÉCRIT

EN CLASSE 3 – COMPLÉTER LE TEXTE AVEC LES TERMES SUIVANTS

- conditions • qualité • organisation • salariés • clients • personnel •

Il est important que le nombre de salariés corresponde au nombre de _____.

Cela permet un service de _____ auprès des clients. Cela permet également que les _____ travaillent dans de bonnes _____ quand il y a du monde et qu'ils ne s'ennuient pas quand il y a peu de monde. Il est vrai que cela demande beaucoup d'_____ sur le plan _____.

EN CLASSE 4- REFORMULER LES INFORMATIONS DONNÉES PAR PIERRE

Vous écoutez vos collègues après la réunion :

Claire : On gagne moins d'argent au total, mais c'est vrai que c'est plus pratique. On est plus nombreux quand il y a du monde. C'est moins fatiguant.

Pierre : Je suis d'accord, mais comme y aura beaucoup moins d'heures supplémentaires, on va gagner moins sur l'année. Moi ça ne me plaît pas beaucoup.

On va gagner moins et en plus les plannings vont changer d'un mois à l'autre.

Claire : C'est vrai, mais quand il n'y a pas de client, on ne vient pas pour s'ennuyer non plus, on reste chez nous et on fait ce qu'on veut.

Abel : Oui, j'espère qu'on aura les plannings en avance, et pas trop de changements de planning de dernière minute. C'est toujours compliqué avec la nounou.

Claire : Je pense qu'il y aura moins de changements, mais il y aura toujours des moments où il y aura plus de monde que prévu. Mais il faudra rester !

Pierre : Je crois qu'au final il y aura peut-être encore des heures supplémentaires, il y a toujours des événements qu'on ne peut pas prévoir.

Réponse possible :

Point professionnel : Les connecteurs logiques

Utilisés pour organiser ses idées et s'exprimer plus clairement.

Pour énumérer : d'abord, dans un premier temps, dans un deuxième temps.

Exemple : Dans un premier temps, nous parlerons des heures supplémentaires.

Pour expliquer : en effet, effectivement.

Exemple : En effet, c'est un sujet très important.

Pour la conséquence : donc, c'est pourquoi.

Exemple : Nous devons en parler, c'est pourquoi la réunion est essentielle.

Pour comparer ou illustrer : par exemple.

Exemple : Par exemple, la première semaine vous travaillerez 30 heures.

Pour terminer : enfin, finalement, pour finir.

Exemple : Finalement, vous aurez plus de temps.

Pour l'opposition : mais, au contraire, pourtant.

Exemple : Mais, avant tout il faut bien comprendre le fonctionnement.

Pour additionner : aussi, de même, de plus.

Exemple : Nous aborderons le sujet des contrats, de plus nous regarderons les nouveaux plannings.

ACTIVITÉS DE MÉDIATION

EN CLASSE 5 – DONNEZ VOTRE AVIS – EN BINÔME OU GRAND GROUPE

Donner votre avis sur la nouvelle organisation de travail.

PARTIE 6.3 EXERCICES COMPLÉMENTAIRES EN LIGNE

EXERCICE 6.3.1 – VRAI OU FAUX ? EN LIGNE

Vous écoutez vos collègues après la réunion :

Claire : On gagne moins d'argent au total, mais c'est vrai que c'est plus pratique. On est plus nombreux quand il y a du monde. C'est moins fatigant.

Pierre : Je suis d'accord, mais comme y aura beaucoup moins d'heures supplémentaires, on va gagner moins sur l'année. Moi ça ne me plaît pas beaucoup.

On va gagner moins et en plus les plannings vont changer d'un mois à l'autre.

Claire : C'est vrai, mais quand il n'y a pas de client, on ne vient pas pour s'ennuyer non plus, on reste chez nous et on fait ce qu'on veut.

Abel : Oui, j'espère qu'on aura les plannings en avance, et pas trop de changements de planning de dernière minute. C'est toujours compliqué avec la nounou.

Claire : Je pense qu'il y aura moins de changements, mais il y aura toujours des moments où il y aura plus de monde que prévu. Mais il faudra rester !

Pierre : Je crois qu'au final il y aura peut-être encore des heures supplémentaires, il y a toujours des événements qu'on ne peut pas prévoir.

Claire pense qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires. Vrai Faux

Pierre pense qu'il y aura toujours autant d'heures supplémentaires. Vrai Faux

Pour Abel, avoir les plannings en avance est important. Vrai Faux

Claire pense que le travail sera moins fatigant. Vrai Faux

Pierre pense que l'on ne peut pas tout prévoir. Vrai Faux

Abel a des enfants. Vrai Faux

EXERCICE 6.3.2 – COMPLÉTER LES EXPRESSIONS. EN LIGNE

- syndicaux • de planning • annualisé • supplémentaires • du temps de travail hebdomadaire •

Le temps de travail sera

Délégués

Heures

Changement

Variation

EXERCICES COMPLÉMENTAIRES EN CLASSE

EN CLASSE 6 – RELIER LES FONCTIONS AUX RÔLES

Rappel : Les représentants du personnel

Selon la taille de l'entreprise, il peut y avoir des personnes qui sont élues par les salariés pour les représenter.

Les délégués syndicaux (Non élus, désignés par leur syndicat) : personnes qui négocient les accords pour l'ensemble du personnel avec la direction.

Les délégués du personnel : Personne qui veillent à l'application du droit du travail et font connaître les réclamations individuelles ou collectives du personnel.

Les membres du Comité d'entreprise (CE) : Personnes qui veillent à l'intérêt des salariés dans les décisions en rapport avec l'organisation du travail, les effectifs, la formation...

Les membres du comité d'hygiène, sécurité et conditions du travail (CHSCT) : Personnes qui participent à la prévention sur l'hygiène et la sécurité et à la protection des salariés.

Faire savoir que l'équipe a besoin d'une formation (et que le chef ne s'en occupe pas).	
Faire savoir que le magasin comporte une zone dangereuse, afin de la faire réparer.	
Faire savoir qu'Abel a une semaine de 48h planifiée (et que son chef ne veut pas modifier)	
Négocier et signer un accord salarial (sur le salaire)	

EN CLASSE 7 – COMPLÉTER LE TABLEAU.

- S'adapter au client
- Baisse des heures supplémentaires
- Changements mensuel des plannings
- Ne pas s'ennuyer au travail
- Travail moins fatigant
- Temps libre quand il y a moins de client
- Moins de changements de planning de dernière minute

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE

PARTIE 6.4 - ÉVALUATION EN LIGNE (20 POINTS)

A/ CHOISIR LA MEILLEURE RÉPONSE /4

Une note de service est :

- Un document qui s'adresse à tout un service.
- Une note sur 20 pour estimer la qualité d'un service.
- Une note de bas de page sur un document.

Dans la note de service, l'objet est :

- Le papier sur lequel elle est écrite.
- L'objet qu'il faut apporter à la réunion.
- Le sujet dont va parler le document.

Vous êtes invité à une réunion, cela veut dire:

- Que vous êtes obligé d'y aller.
- Que vous y allez si vous voulez.
- Que c'est une fête.

Qui va présenter les changements dus à l'accord ?

- La responsable des ressources humaines.
- Les délégués syndicaux.
- Vous.

B/ PLACER LE MOT À CÔTÉ DE SA DÉFINITION /4

- Annualiser le temps de travail
- Constant
- Équitable
- Temps de travail hebdomadaire
-

Compter les heures sur une année :

Nombre d'heures dans la semaine :

Toujours le même :

Juste :

Au même rythme :

C/ COMPLÉTER AVEC LES MOTS SUIVANTS

/4

- conditions • qualité • organisation • salariés • clients • personnel •

Il est important que le nombre de salariés corresponde au nombre de clients. Cela permet un service de _____ auprès des clients. Cela permet également que les _____ travaillent dans de bonnes _____ quand il y a du monde et qu'ils ne s'ennuient pas quand il y a peu de monde. Il est vrai que cela demande beaucoup d'_____ sur le plan personnel.

D/ VRAI OU FAUX ?

/4

Mme Rizzoli : Bonjour à tous, j'ai le plaisir de vous présenter l'accord que nous avons signé avec les délégués syndicaux. Pour répondre à des changements sur les achats des clients, nous devons nous adapter. En effet, certains mois, nous avons beaucoup de clients et d'autres beaucoup moins. Donc, certains mois nous ne sommes pas assez nombreux, et d'autres trop nombreux. Il faut trouver une autre organisation.

Nous avons donc annualisé le temps de travail à partir de janvier. Annualiser c'est compter le nombre d'heures de l'année, - 1 607 heures par an - et on enlève le nombre d'heures de chaque mois à ce chiffre. Le nombre d'heures peut être différent d'un mois sur l'autre mais le salaire restera le même chaque mois. Nous serons donc plus nombreux quand les clients seront le plus nombreux.

La loi permet une variation de 28h à 48h par semaine, chez nous le temps de travail hebdomadaire pourra varier de 30h à 40h pour un temps plein 35h.

Avez-vous des questions ?

Claire : Oui, bonjour, est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires ?

Mme Rizzoli : Effectivement cela devrait réduire beaucoup les heures supplémentaires.

Claire : Nous allons gagner moins d'argent alors.

Mme Rizzoli : Sur l'année c'est possible, mais vous aurez un salaire régulier et des moments où vous aurez plus de temps pour vous

Abel : Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de changements de planning ?

Mme Rizzoli : Tout à fait, l'idée est de changer les plannings pour nous adapter à notre nouvelle organisation, il va y avoir des plannings différents chaque mois en fonction des besoins.

Pierre : Combien d'heures hebdomadaires seront comptées pendant nos vacances ?

Mme Rizzoli : Pour être équitable, le temps de travail compté sera de 35h pendant les vacances.

- L'accord est signé entre les délégués syndicaux et la direction. Vrai Faux
- Ces changements ont été demandés par les salariés. Vrai Faux
- Le nombre d'heures hebdomadaire pourra changer. Vrai Faux
- La variation des heures est plus grande que ce que dit la loi. Vrai Faux

E/ VRAI OU FAUX ? /4

- Madame Rizzoli est responsable des ressources humaines. Vrai Faux
- Je peux travailler 28 h hebdomadaires. Vrai Faux
- Je peux travailler 45 h hebdomadaires. Vrai Faux
- Mon salaire mensuel sera toujours le même. Vrai Faux

ÉVALUATIONS EN CLASSE

A/ RÉPONDRE AUX QUESTIONS. /4

Mme Rizzoli : Bonjour à tous, j'ai le plaisir de vous présenter l'accord que nous avons signé avec les délégués syndicaux. Pour répondre à des changements sur les achats des clients, nous devons nous adapter. En effet, certains mois, nous avons beaucoup de clients et d'autres beaucoup moins. Donc, certains mois nous ne sommes pas assez nombreux, et d'autres trop nombreux. Il faut trouver une autre organisation.

Nous avons donc annualisé le temps de travail à partir de janvier. Annualiser c'est compter le nombre d'heures de l'année, - 1 607 heures par an - et on enlève le nombre d'heures de chaque mois à ce chiffre. Le nombre d'heures peut être différent d'un mois sur l'autre mais le salaire restera le même chaque mois. Nous serons donc plus nombreux quand les clients seront le plus nombreux.

La loi permet une variation de 28h à 48h par semaine, chez nous le temps de travail hebdomadaire pourra varier de 30h à 40h pour un temps plein 35h.

Avez-vous des questions ?

Claire : Oui, bonjour, est-ce que cela veut dire qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires ?

Mme Rizzoli : Effectivement cela devrait réduire beaucoup les heures supplémentaires.

Claire : Nous allons gagner moins d'argent alors.

Mme Rizzoli : Sur l'année c'est possible, mais vous aurez un salaire régulier et des moments où vous aurez plus de temps pour vous

Abel : Est-ce qu'il va y avoir beaucoup de changements de planning ?

Mme Rizzoli : Tout à fait, l'idée est de changer les plannings pour nous adapter à notre nouvelle organisation, il va y avoir des plannings différents chaque mois en fonction des besoins.

Pierre : Combien d'heures hebdomadaires seront comptées pendant nos vacances ?

Mme Rizzoli : Pour être équitable, le temps de travail compté sera de 35h pendant les vacances.

Pourquoi la direction a-t-elle changé l'organisation du temps de travail ?

Que veut dire annualiser le temps de travail ?

Est-ce que le nombre d'heures par mois peut changer?

Les heures supplémentaires permettent-elles de gagner plus d'argent ?

B / REFORMULER LES INFORMATIONS DONNÉES PAR PIERRE

/4

Vous écoutez vos collègues après la réunion :

Claire : On gagne moins d'argent au total, mais c'est vrai que c'est plus pratique. On est plus nombreux quand il y a du monde. C'est moins fatiguant.

Pierre : Je suis d'accord, mais comme y aura beaucoup moins d'heures supplémentaires, on va gagner moins sur l'année. Moi ça ne me plait pas beaucoup.

On va gagner moins et en plus les plannings vont changer d'un mois à l'autre.

Claire : C'est vrai, mais quand il n'y a pas de client, on ne vient pas pour s'ennuyer non plus, on reste chez nous et on fait ce qu'on veut.

Abel : Oui, j'espère qu'on aura les plannings en avance, et pas trop de changements de planning de dernière minute. C'est toujours compliqué avec la nounou.

Claire : Je pense qu'il y aura moins de changements, mais il y aura toujours des moments où il y aura plus de monde que prévu. Mais il faudra rester !

Pierre : Je crois qu'au final il y aura peut-être encore des heures supplémentaires, il y a toujours des événements qu'on ne peut pas prévoir.

C/ VRAI OU FAUX ? /4

- Claire pense qu'il n'y aura plus d'heures supplémentaires. Vrai Faux
- Pour Abel, avoir les plannings en avance est important. Vrai Faux
- Claire pense que le travail sera moins fatigant. Vrai Faux
- Abel a des enfants. Vrai Faux

D/ COMPLÉTER LES EXPRESSIONS. /4

- syndicaux • de de planning • annualisé • supplémentaires •

Le temps de travail sera

Délégués

Heures

Changement

E/ COMPLÉTER LE TABLEAU /4

- S'adapter au client
- Baisse des heures supplémentaires
- Changements mensuel des plannings
- Travail moins fatigant

AVANTAGE	DÉSAVANTAGE